

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES



ELECTRICITE DE GUINEE (EDG)

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE EN GUINEE
(PAAEG - EDG)

Sollicitation de Manifestations d'intérêt

SERVICE DE CONSULTANT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

**MISSION : Elaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) de la seconde phase du
Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée (PAAEG)**

Financement : Banque Mondiale (BM)

Date début : 24 Février 2025

Date limite : 10 Mars 2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Le Gouvernement guinéen avec l'appui de la Banque mondiale a préparé un schéma de développement des réseaux électriques de Conakry. Depuis plusieurs décennies, le secteur de l'électricité en Guinée souffre d'un déficit chronique entre l'offre et la demande en raison du faible niveau de production d'énergie électrique et de l'insuffisance du réseau de transport et de distribution.

Le problème de déficit et la qualité d'approvisionnement en électricité limitent la participation du secteur privé au développement économique du pays ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations. En vue d'éliminer ces contraintes dans l'approvisionnement fiable en électricité des populations, le Ministère de l'énergie et de l'hydraulique a initié des projets d'extension des réseaux de distribution, à travers le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée (PAAEG).

Dans le cadre du déroulement du programme national d'accès à l'électricité à moindre coût, en lien avec ses options stratégiques de mobilisation des ressources financières, le Gouvernement de Guinée a élaboré le Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée (PAAEG). Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement a sollicité un financement de la Banque Mondiale et un financement de l'Agence Française de Développement (AFD).

La première phase du projet débutée en 2019, est en cours d'exécution et la date de clôture est prévue pour juin 2025.

En prélude des préparatifs des documents du nouveau projet (PAAEG II) par l'emprunteur avec le concours de la Banque Mondiale, un certain nombre d'instruments de planification et outils de sauvegarde environnementale et sociale sont en cours d'élaboration. Il s'agit de la mise en place des outils cadre devant orienter la conception des instruments opérationnels :

L'un des principaux défis du nouveau projet consiste à améliorer la viabilité de la compagnie nationale d'électricité (Électricité de Guinée, EDG) et à maintenir les tarifs d'électricité à un niveau socialement acceptable.

Cette phase 2 du projet PAAEG est un financement des projets d'investissement (IPF) de 100 millions de dollars avec des conditions basées sur la performance (CBP) et un cofinancement du projet. Il complétera la première phase démarrée en 2019 et qui doit s'achever en juin 2025. Sa mise en œuvre va renforcer la dynamique de l'accès à l'électricité pour tous, tout en mettant en œuvre des réformes globales pour assurer la viabilité financière du secteur.

Une évaluation environnementale et sociale a été faite pour la phase 1 du projet, sous le régime des politiques opérationnelles de la Banque Mondiale (OP) et a consisté en la conduite de deux études cadres, notamment un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations affectées (CPRP).

Ces études ont permis la classification du projet en Catégorie « B » par la Banque Mondiale, c'est-à-dire que le projet génère des impacts négatifs sur l'environnement de moindre ampleur, de nature très locale et non irréversibles.

A cette phase de préparation de l'extension du projet-PAAEG 2- , il est également exigé de réaliser une étude cadre, avec les instruments de sauvegarde, conformément aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale ; en occurrence le CGES.

Ainsi, pour réaliser cette étude, il est prévu de recruter un Consultant individuel conformément au Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION :

En prélude à l'élaboration du projet (phase 2) et en lien avec le cadre environnemental et social de la Banque Mondiale¹, l'emprunteur avec le concours de la Banque Mondiale est en train d'élaborer un certain nombre d'instruments cadres de sauvegarde environnementale et sociale.

L'objectif de la prestation est d'entreprendre l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux du Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée (PAAEG)-phase 2, en tenant compte des nouvelles zones d'intervention, conformément à la NES n°1 du CES.

En outre, il s'agit de définir un ensemble de mesures techniques, opérationnelles, organisationnelles, légale et réglementaire, à l'intérieur d'un document de cadrage, permettant de prévenir et gérer les risques environnementaux et sociaux potentiels du projet pendant sa mise en œuvre.

Le CGES se présente comme un instrument qui fixe les principes et les procédures nécessaires pour trier, évaluer, mettre en œuvre et faire le suivi des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet et fournit les directives pour l'élaboration des Plans Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) des différents sous-projets. Il doit aussi inclure le cadre de suivi et de surveillance des mesures environnementales et sociales, ainsi que les dispositifs institutionnels à mettre en place pendant la réalisation du Projet, autant que les besoins de renforcement des structures concernées en matière de gestion environnementale et sociale.

Cette évaluation de risques et d'impacts sociaux inclura également une analyse des risques relatifs aux Violences Basées sur le Genre (VBG), sur les Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS), sur les Violences Contre les Enfants (VCE) en conformité avec la Note de Bonnes pratiques

de la Banque mondiale pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil

Spécifiquement, pour mener à bien cette mission, il sera question de :

- ⇒ Caractérisation du cadre légal et réglementaire relatif à la gestion des impacts environnementaux en Guinée et comparaison avec les politiques de la Banque Mondiale ;
- ⇒ Identification par sous projet envisagé, des impacts génériques positifs et négatifs sur l'environnement socioéconomique, notamment sur les populations riveraines, ainsi que sur l'environnement biophysique des sites potentiels de réalisation des différentes activités du Projet ;
- ⇒ Proposition des mesures de suppression ou d'atténuation des impacts négatifs potentiels, ainsi que des mesures de valorisation et de bonification des impacts positifs ;
- ⇒ Propositions des procédures et méthodologies explicites pour la planification sociale et environnementale ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre participative des activités afférentes aux opérations devant être financées dans le cadre du Projet ;
- ⇒ Détermination des rôles et responsabilités institutionnelles ad hoc pour la mise en œuvre du PCGES, et esquisser les procédures impératives de compte rendu pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives à ces activités ;
- ⇒ Évaluation des besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des dispositions du PCGES tant au niveau central et déconcentré ;
- ⇒ Estimation du montant de financement à pourvoir par le projet pour mettre en œuvre les activités proposées par le CGES. Le consultant s'efforcera d'évaluer et internaliser les coûts des EIES/PGES spécifiques des sous-projets et ceux de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation proposées sur la base d'expériences comparables (projets similaires dans des zones voisines) et ;
- ⇒ Fourniture des moyens d'information idoines adaptés pour exécuter de manière durable les recommandations du CGES ;
- ⇒ Adoption d'une démarche de consultation et d'entretiens qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés.
- ⇒ Proposer une procédure d'analyse et de tri permettant de déterminer, pour chaque sous projet proposé, les normes de la banque mondiale qui pourraient être appliquées et les niveaux/types d'analyses environnementales qui sont requises (EIES, NIES, PES, etc.) ;
- ⇒ Proposer un système de gestion des plaintes des personnes affectées indirectement ou directement par les activités du projet avec l'implication éventuelle d'institutions ou comités déjà existants (avec élaboration d'une fiche des plaintes, un registre des plaintes et les modalités de leur suivi et gestion) ;
- ⇒ Procéder à une cartographie des prestataires de lutte et réponse aux violences basées sur le genre (VBG) dans les zones d'intervention. Cette cartographie sera menée à l'aide de l'outil de collecte Kobotoolbox ;
- ⇒ Elaborer un plan d'action budgétisé portant sur la prévention et la lutte contre les exploitations et abus sexuels et le harcèlement sexuel et incluant les mesures d'atténuation des risques de VBG et EAS/HS identifiés ;
- ⇒ Consultation publique : La consultation du public est un élément essentiel du processus d'évaluation environnementale et un moyen de s'assurer que le projet intègre les préoccupations du public. Lors de la conduite de l'EIES, le bureau d'étude devra respecter les politiques de la Banque en matière de consultations et de participation des communautés impliquées, des organisations régionales et nationales intéressées, des utilisateurs de la ressource et les services

étatiques concernés. Des séances d'information seront organisées avec les autorités locales et les populations riveraines afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs avis et suggestions. En effet, la consultation des parties prenantes constitue un élément clé de l'étude et devra se dérouler pendant toute la phase de réalisation de l'EIES. Elle devra permettre d'évaluer l'acceptabilité du projet par les populations riveraines pour éviter d'éventuels conflits sociaux.

III. LIVRABLES :

Le Consultant produira les rapports ci-après :

- Rapport méthodologique ou rapport de démarrage :

Ce rapport méthodologique doit inclure une note de cadrage, une proposition pour l'approche méthodologique et technique et des détails des éléments techniques les plus pertinents du document mais également un plan de travail du CGES, y compris la cartographie des parties prenantes et un plan d'engagement des parties prenantes. Il devra être fourni une semaine après la signature du contrat.

- Rapport provisoire du CGES

Le consultant doit soumettre un projet de rapport à l'examen des autorités nationales (UGP) et de la Banque mondiale en version dure (10 copies) et électronique. Il sera basé sur le canevas du rapport méthodologique validé et des TdR. Le Maître d'Ouvrage (UGP) remettra au consultant ses remarques et suggestions sur le rapport provisoire dans un délai de dix (10) jours après le dépôt du rapport.

- Rapport définitif du CGES

Au bout de deux semaines, il doit fournir un rapport final pour approbation et non-objection. Il doit également soutenir le processus d'approbation par les autorités nationales (UGP) et la BM, y compris la préparation des principaux éléments du CGES dans une présentation Power Point.

Le consultant fournira un Rapport final pour approbation et non-objection intégrant les commentaires des autorités nationales et de la Banque Mondiale au bout de deux semaines. Ce rapport final sera produit en en version dure (10 copies) et électronique ; en français. Le consultant doit aussi soutenir le processus d'approbation par les Autorités nationales et la Banque Mondiale, y compris la préparation des principaux éléments du CGES dans une présentation PowerPoint.

IV. PROFIL DU CONSULTANT :

De façon générale, le consultant (e) devra présenter un profil en Sauvegardes Environnementales ou en Sauvegardes Sociales. Dans l'un ou l'autre des cas, quand, il s'agit d'un expert en évaluation environnementale / sociale possédant au moins un BAC+4 ou une maîtrise dans un domaine pertinent lié à l'évaluation de l'impact environnemental et social (p. ex. sciences de l'environnement, génie de l'environnement, Développement durable, Pastoralisme, économie, changements climatiques, sociologie, anthropologie, économie, socio-économie, etc.), ayant fait ses preuves depuis au moins 5 ans dans la direction de ces études et préparation d'instruments de sauvegardes environnementale et sociale (CGES, EIES, PGES, PGMO, PEES, PMPP etc.). Il doit avoir conduit durant les cinq (05) dernières années, des Cadres de Gestion environnementale et sociale d'au moins deux (02) projets financés par la Banque mondiale et préparé sur le cadre environnemental et social (CES).

En particulier, le Consultant devra :

- Avoir une bonne connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier les NES 1, 3, 4, 6, 8 et 10), des exigences relatives aux procédures et opérations dans le

- domaine des études environnementales et sociales et une excellente connaissance des normes et réglementations environnementales dans le domaine des études environnementales et sociales ;
- Avoir une connaissance des politiques, lois et règlements du pays pertinent en matière environnementale, sociale et du travail ;
 - Avoir de l'expérience en matière de consultations publiques, y compris en ce qui concerne les mécanismes de redressement des griefs et la divulgation de l'information
 - Avoir une connaissance du contexte guinéen sur la violence sexiste, l'exploitation et les abus sexuels (y compris l'exploitation et les abus sexuels des enfants, y compris dans le contexte du travail), les questions de travail (y compris le travail des enfants, la traite et l'exploitation du travail, et les impacts des flux de travail), la santé et la sécurité communautaires, les problèmes de subsistance et les questions relatives à la propriété et aux moyens d'occupation, notamment leurs aspects liés à l'inégalité entre les sexes, les éléments de conflits et la précarité dans les régions où le projet intervient, les problèmes d'accès aux terres et ressources naturelles, les disparités en termes d'occupation des sols et de conditions de vie, les problèmes de chômage, notamment chez les jeunes et les femmes, le manque de travail, la pauvreté, la violence familiale, l'exploitation des ressources humaines, etc.
 - Avoir une connaissance pratique du français (à l'écrit et à l'oral).

V. DUREE DE LA MISSION :

La mission s'étend sur une période de quarante-cinq (45) jours calendaires, à partir de la date de démarrage de la mission.

VI. METHODE ET CRITERES DE SELECTION

Le Consultant sera recruté suivant la méthode de sélection des consultants individuels (CI) définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en Septembre 2023.

Grille d'évaluation :

1. Formation du candidat (Diplôme Bac + 4, Domaine, Années d'études, Pertinence du profil en rapport avec l'objet de la mission) : 20 points ;
2. Nombre d'années d'expérience du consultant (30 points soit 3 points par année d'expérience);
3. Nombre de CGES/ études similaires de projets financés par la Banque mondiale : Au moins 2 CGES financés par la BM et préparés sur le CES (30 points soit 6 points par cas similaires) ;
4. Expérience dans le secteur de l'énergie (10 points soit 5 points par projet énergétique ;
5. Expérience dans l'élaboration de CGES/ études similaires en Guinée (10 points soit 5 points par cas similaires).

VII. LIEUX DE TRAVAIL :

Le Consultant résidera principalement à Conakry avec des déplacements dans les zones d'intervention du Projet (Kindia, Mamou, Dalaba, Pita et Labé).

VIII. DOSSIER À FOURNIR

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comporter les pièces ci-après :

- ✓ Une lettre de manifestation d'intérêt,
- ✓ Les copies des diplômes ou autres attestations de formation,
- ✓ Le CV du consultant,
- ✓ Les preuves attestant les expériences du Consultant dans le domaine recherché, et
- ✓ Les coordonnées des anciens employeurs ou client des cinq (5) dernières années.

IX. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

Les Manifestations d'intérêt adressées à Monsieur le Chef du Projet PAAEG-EDG doivent être déposées sous plis fermé au siège du PAAEG-EDG au quartier Lambanyi - Commune de Lambanyi, Conakry et porter clairement la mention « AMI Consultant individuel pour l'élaboration du CGES du PAAEG II » ou transmis par courriel à l'adresse spmpaaegedg2020@gmail.com », au plus tard **le Lundi 10 Mars 2025 à 16 heure 00 GMT** ». Pour l'obtention des TDR complets, prière faire la demande à travers le même courriel

**Le Chef du Projet PAAEG P/O
Le Spécialiste en Passation de Marchés du PAAEG**